



ACCORD DE CAPTATION, UTILISATION, REPRODUCTION, ADAPTATION ET DIFFUSION

GlobeConteur, association de type loi 1901, déclarée auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique le 1^{er} août 2017 et ayant son siège social 8 rue saint Domingue, 44200 NANTES, représentée par sa présidente, Mme Geneviève Galland,

Nos Mémoires Vives, association de type loi 1901, déclarée auprès de la préfecture de Paris le 26 mai 2016 et ayant son siège social 35 rue Yehudi Menuhin, représentée par sa Présidente, Mme Camille Clément,
Ci-après dénommée le Porteur de Projet, d'une part ET

Ci-après dénommé le Porteur de Projet, à une part

ET

Nom : Weiss Prénom : José né(e) le 29/11/1935
à Strasbourg et domicilié(e) 147, rue d'Alençon, 44000 Nantes
Contact émail ou téléphone : youlande@gmail.com ET
Ci-après dénommé(e) le Témoin, d'autre part

Nom : Weiss Prénom : René né(e) le 30/11/1964
à Lyon et domicilié(e) 23 rue du général Leclerc, 77400 Pommérieu.
Contact email ou téléphone : renaudweiss@gmail.com ET
Ci-après dénommé(e) le Témoin, d'autre part

Ci-après dénommée(e) le Témoin, d'autre part :
Nom : Weiss Prénom : René né(e) le 30/11/1944
à Lyon, et domicilié(e) 23, rue du général Leclerc, 69700 Pompey
Contact email ou téléphone : renaudweiss@yahoo.fr
Ci-après dénommée(e) le Collecteur, enfin

PREFACE

GlobeConteur est une association citoyenne qui a notamment pour objet la transmission sensible d'histoires de vie visant à rapprocher les cultures et les générations. Les petites histoires vécues collectées auprès des Conteurs par les Collecteurs, formés à cet effet, sont destinées à être intégrées à une carte interactive consultable par tous sur le site internet du Porteur de Projet <https://globeconteur.org/la-carte-vivante/>

Nos Mémoires Vives a pour projet la collecte, la réalisation et la diffusion des histoires de vie de nos aînés pour promouvoir, auprès des professionnels et du grand public, une image positive de la vieillesse, en valorisant les richesses et l'expérience d'une vie longue. www.Nosmemoriesvives.fr

Le présent accord (ci-après « l'Accord ») définit les conditions de la captation, l'utilisation, la reproduction, l'adaptation et la diffusion des contributions orales et visuelles (ci-après les Contributions) du Témoin et du Collecteur par le Porteur de Projet.



ACCORD DE CAPTATION UTILISATION, RECHERCHE, DÉMONSTRATION ET EXPLOITATION CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCORD
Le présent Accord a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le témoin et le Collecteur (i) d'une part autorisent, exclusivement aux fins de la réalisation de l'Objet Associatif, la captation de leurs images et voix par le Porteur de Projet et (ii) d'autre part donnent au porteur de Projet le droit d'utiliser, de reproduire, d'adapter et de diffuser leurs Contributions.

Le présent Accord n'est passé que pour l'histoire vécue dont les données figurent ci-dessous (ci-après l'*Histoire Vécue*)/entretien thématique/le récit de vie) :

Le présent Accord n'est passé que pour les histoires vécues dont les données figurent ci-dessous

1. Titre de l'histoire / thème du témoignage : *Je ne sais pas ce que ça veut dire, mais je le sens.*

Lieu du témoignage (Nom de la ville, village et adresse si possible) : *Nantes (44) rue d'Alençon et Pouponne (77)*

Date du témoignage (année ou période) :

2024

Audio

November 2024

2. Titre de l'histoire / thème du témoignage : *Comment j'ai été déporté*

Support du témoignage (Texte / Audio / Vidéo)

3. Titre de l'*histoire* / thème du roman

lieu du témoignage (Nom de la ville/ village et adresse si possible) : Montbrison, quartier des bords de l'Allier

Date de transmission du témoignage au Porteur de projet :

/ /

ARTICLE 2 – AUTORISATION DE CAPTION, UTILISATION, REPRODUCTION, ADAPTATION ET DIFFUSION

Le témoin et le Collecteur autorisent à titre non-exclusif, sans contrepartie financière et à des fins non commerciales l'enregistrement, l'utilisation, la reproduction, l'adaptation et la diffusion par le Porteur de

Projet de clichés fixes et/ou de vidéos de leur image d'une part et d'enregistrements de leur voix d'autre part, réalisés à l'occasion de la collecte du témoignage et pour la réalisation de l'Objet Associatif.

Les éventuelles diffusions radiophoniques, télévisuelles ou internet utilisant de la publicité sont considérées, aux fins des présentes, comme non-commerciales dans la mesure où cette publicité ne

rémunère aucun service ou produit du Porteur de Projet.

ARTICLE 3 – SUPPORTS DE REPRODUCTION, DIFFUSION ET REPRESENTATION

Les photographies et les enregistrements audio ou vidéos réalisés pour la collecte du témoignage pourront être utilisés par le Porteur de Projet sur des supports physiques, analogiques, numériques ou électroniques.

Ces enregistrements audio et/ou vidéos et ces photographies pourront être reproduits et diffusés sur le site internet du Porteur de Projet (www.globecollecteur.org) et www.nosmemoriesives.fr et www.lecollection.com ainsi que sur les sites de ses partenaires et réseaux sociaux tels que, notamment

mais non exclusivement, Facebook, YouTube, Dailymotion, Vimeo et Soundcloud et/ou sur des supports de type presse, livres, flyers, etc.

Le Témoin et le Collecteur reconnaissent au Porteur de Projet la propriété exclusive du support sur lequel leurs voix et/ou leurs images auront été fixées ou reproduites, à l'initiative et aux frais exclusifs du Porteur de Projet.

ARTICLE 4 – ETENDUE DES DROITS

Les droits d'utilisation, de reproduction, d'adaptation et de diffusion consentis par les présentes au Porteur de Projet comprennent :

- 1/ le droit de reproduire ou de faire reproduire, par tous moyens et tous procédés techniques et par tout réseau de communication, tout ou partie des Contributions en vue de leur diffusion auprès du public;
- 2/ le droit de réaliser ou d'autoriser des tiers à réaliser, des reportages radios, vidéos, photos, presse, littéraire, à partir des Contributions;
- 3/ le droit de procéder ou de faire procéder à des modifications des Contributions de type : format informatique / incrustation de logos / textes d'information;
- 4/ le droit de moduler, compresser ou décompresser les Contributions aux fins de stockage, transfert ou diffusion;
- 5/ le droit d'établir ou de faire établir toutes versions, française et étrangères, des Contributions ainsi que tous doublages et sous-titrages en toutes langues;
- 6/ le droit d'autoriser la présentation publique et gratuite de la Contribution dans tout marché, festival ou manifestation culturelle.



Le Collecteur, éditeur et diffuseur de la photographie contemporaine, publie ce document dans le cadre de travaux de recherche.

ARTICLE 5 - ETENDUE TERRITORIALE
Le présent Accord a vocation à produire ses effets tant en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer qu'à l'étranger.

ARTICLE 6 - DUREE
Le présent Accord est valable 25 ans à compter de sa date de signature. Cette durée, qui correspond à ce qui est considérée comme le temps d'une génération est en cohérence avec notre objet social qui vise à assurer la transmission intergénérationnelle. Pendant cette durée, l'accord permet un réversement de l'œuvre dans le domaine public (archives nationales ou départementales).

ARTICLE 7 - RESPONSABILITE
Le Témoin et/ou le Collecteur peut retirer à tout moment son consentement à la conservation de son œuvre. Il peut y accéder, demander sa suppression en adressant une demande écrite à l'adresse mentionnée en tête des présentes. Le Porteur de Projet, en tant que responsable de cette œuvre, s'engage à procéder aux modifications sollicitées gratuitement et dans un délai raisonnable.

A l'issue de cette période initiale, il pourra être renouvelé par consentement exprès des Parties ou de leurs ayants-droits par voie d'avantage. Toute tacite reconduction est expressément exclue.

ARTICLE 8 - donnees PERSONNELLES
Les Contributions recueillies par le Porteur de Projet auprès du Témoin et du Collecteur sont constituées d'informations se rapportant à des personnes physiques qui sont qualifiées de « données personnelles » et, à ce titre, encadrées par les dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Témoin et/ou le Collecteur peut retirer à tout moment son consentement au traitement de ses données personnelles. Il peut accéder aux données le concernant, les rectifier, demander leur suppression ou exercer son droit à la limitation du traitement de ces données en adressant une demande écrite à l'adresse mentionnée en tête des présentes. Le Porteur de Projet, en tant que responsable du traitement desdites données personnelles, s'engage à procéder aux modifications sollicitées gratuitement et dans un délai raisonnable.

Le Collecteur, éditeur et diffuseur de la photographie contemporaine, publie ce document dans le cadre de travaux de recherche.

ARTICLE 9 - LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Le présent Accord est soumis à la loi française.

A défaut de solution amiable trouvée entre les parties, tout litige relatif à la conclusion, l'application et/ou l'interprétation des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du siège du Porteur de Projet y compris en matière de référé.

Fait en 3 exemplaires, dont un pour chaque Partie, à

Le

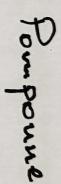
17. 12. 2024

Signatures:



Les Porteurs de Projet:
Geneviève Galland, co-présidente GlobeConteur

Camille Clément, Présidente
Nos Mémoires Vives



Le témoin :



Le Collecteur:

